

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 31 mars 2021 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège par visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
Mme Julie Bois  
M. Sébastien Morand  
M. Simon Roy

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire et Madame Nadia Beaulieu, adjointe administrative sont également présentes par visioconférence.

**2021-03-63 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le 30 mars 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a renouvelé par décret l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que :

- Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;
- À 19 h que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2021-03-64 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

**Séance extraordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**Mercredi 31 mars 2021 à 19 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences Avis Séance à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Nomination de la personne responsable agissant à titre d'inspectrice municipale et de responsables de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité.
4. Varia
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**Adoptée**

**3. Administration**

**3.1 2021-03-65 3.1 Nomination de la personne responsable agissant à titre d'inspectrice municipale et de responsables de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a pris inopinément la décision d'enlever la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana à l'entente du prêt de service de l'inspectrice municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit désigner une personne responsable pour l'émission des permis, et ce afin de répondre aux besoins des citoyens et assurer un service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 221 régissant l'émission des permis et certificats stipule que c'est le conseil municipal qui peut procéder à la nomination de l'inspecteur(trice) municipal(e), responsable de l'émission des permis et certificats et de ses adjoints ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers de confirmer que madame Carole Dubois, directrice générale, secrétaire-trésorière intérimaire agisse à titre d'inspectrice municipale et de responsables de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité.

**Adoptée**

**2021-03-66 4. Varia**

Aucun varia

**2021-03-67 5. Période de questions**

Aucune question

**2021-03-68 6. Levée de la séance**

À 19 h 10, il est proposé par monsieur Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Martin Roch, maire

---

Carole Dubois, secrétaire-trésorière  
intérimaire